

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

**OBJET : Opérations de renouvellement des systèmes de sécurité incendie (SSI) dans
13 collèges du département.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- le renouvellement des systèmes de sécurité et d'incendie dans 13 collèges du département,
- le montant global de la dépense relative aux prestations intellectuelles évalué à 260 000 €
- le montant de la dépense de travaux pour 4 collèges évalué à 280 000 €

Les dépenses seront imputées aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**